



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 07 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le sept novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. François FOURES a donné procuration à Mme Catherine RABOU.

N° 2017/111

Objet : Budget Annexe La Marche 2017 : décision modificative n°1 - Augmentations de crédits

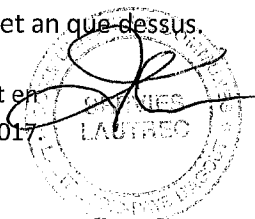
Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits au Budget Annexe ZA « La Marche » 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe « La Marche » 2017 prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

	Augmentations de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Investissement	3555	- 80.000 €	3555-90	110.040 €
	1641	110.040 €		
	168751	80.000 €		
Fonctionnement	71355	110.040 €	6015	110.040 €
	7015	- 20.000 €	71355	- 80.000 €
	74751	- 60.000 €		

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 20 novembre 2017.



Le Président,

Raymond GARDELLE

